

CHALLENGE ENTREPRISES 2024

Le règlement du Challenge

Un Challenge par équipe est organisé pour les entreprises ou collectivités.

Le but de ce Challenge est de donner l'opportunité aux entreprises de mobiliser et fédérer leurs salariés et leurs clients dans le cadre d'une incitation à la pratique de la course à pied.

1.1. Chaque participant à ce Challenge doit respecter le règlement de la course Trail du Lou 2024.

1.2. La participation au Challenge est ouverte aux licencié(e)s ou non-licencié(e)s.

2. Un minimum de 3 entreprises par course devront être inscrits pour valider la tenue du Challenge.

3.1. Un minimum de 3 inscrits par entreprise est demandé pour participer au challenge.

Pour constituer une équipe, il faut au minimum 3 participants dans le même Trail (soit le Trail Alpha, soit le Trail Beta, soit le Trail Oméga). Seuls les 3 meilleurs classements sont pris en compte pour élaborer le score de l'équipe.

3.2. Une entreprise peut inscrire autant de coureurs qu'elle désire, chaque entreprise pourra bénéficier du classement de plusieurs équipes. Plusieurs équipes peuvent représenter la même entreprise.

3.3. Les coureurs de l'entreprise ne sont pas préinscrits dans une équipe donnée. Les 3 premiers coureurs au classement général (indépendamment de leur sexe ou de leur âge) constituent l'équipe 1. Les 3 suivants (du 4ème au 6ème), forment l'équipe 2. Et ainsi de suite, chaque fois qu'un multiple de 3 coureurs franchi la ligne d'arrivée.

3.4. Participant au classement de ce challenge, les coureurs inscrits collectivement au nom de l'entreprise sur le site chronostart. Sur chaque inscription individuelle, le coureur qui souhaite participer au Challenge Entreprises devra cocher la case « Je participe au challenge entreprises » et préciser le nom de son entreprise. Attention à l'orthographe et aux abréviations, il est important de préciser exactement le même nom d'entreprise pour constituer une équipe.

3.5. Il convient à chacun des coureurs de s'assurer du bon enregistrement de son engagement au Challenge en consultant la liste des engagés sur le site internet du Trail du Lou et sur le site du chronométrateur.

3.6. Les inscriptions au Challenge se font sous réserve de dossard disponible, elles se terminent le 24/05/2024.

4. Le classement prend en compte les 3 premiers coureurs de l'entreprise franchissant la ligne d'arrivée. Il se fait à partir de la somme de leur classement et non de leurs performances chronométrées réalisées. C'est un classement « scratch » qui ne tient pas compte du sexe ou de la catégorie d'âge des arrivants.

5. Une récompense est attribuée à la 1ère équipe du Challenge Entreprises pour chaque épreuve (Trail Alpha et Trail Beta, Trail Oméga).

6. Tout participant au Challenge reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.